



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE

DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION  
ET DES LIBERTÉS PUBLIQUES  
BUREAU DES ÉLECTIONS ET DE L'  
ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Affaire suivie par :

Jean-Luc LEFORT

☎ : 02.47.33.11.10

Patrick LEROY

☎ : 02.47.33.11.15

Aurélie LAMARCHE

☎ : 02.47.33.11.18

## ARRÊTÉ PORTANT REPORT DE LA FERMETURE DES BUREAUX DE VOTE

### ÉLECTIONS CANTONALES ET MUNICIPALES DES 9 ET 16 MARS 2008

**Le Préfet d'Indre-et-Loire,  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

VU le Code Electoral et notamment son article R.41 ;

VU la Loi n° 2005-1563 du 15 décembre 2005 prorogeant la durée du mandat des conseillers municipaux et des conseillers généraux renouvelables en 2007 ;

VU le Décret n° 2007-1468 du 15 octobre 2007 fixant la date de renouvellement des conseils municipaux et portant convocation des électeurs ;

VU le Décret n° 2007-1469 du 15 octobre 2007 portant convocation des collèges électoraux pour procéder au renouvellement de la série sortante des conseillers généraux et pour pourvoir aux sièges vacants ;

VU les courriers de Madame et Messieurs les Maires de Joué les Tours, Saint Avertin, Saint Cyr sur Loire, Saint Pierre des Corps, et Tours par lesquels ils sollicitent la fermeture des bureaux de vote à 19 h 00 ;

SUR proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture ;

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : En vue des élections cantonales et municipales qui se dérouleront le 9 mars 2008 (1<sup>er</sup> tour de scrutin) et, le cas échéant, le 16 mars 2008 (second tour), et par dérogation aux dispositions de l'article R 41 du code électoral, **les bureaux de vote des communes de Joué-les-Tours, Saint-Avertin, Saint-Cyr-sur Loire, Saint-Pierre-des-Corps et Tours fermeront leurs portes à 19 h 00.**

**Article 2** : M. Le Secrétaire Général de la Préfecture et, Madame et Messieurs les Maires des communes concernées sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché sur les tableaux d'affichage administratif des différentes mairies.

Fait à TOURS, le 20 février 2008

Patrick SUBRÉMON